



ARCHIPAL

## ASSOCIATION D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DU PAYS D'APT ET DU LUBERON

### À TRAVERS LES RUES ET L'HISTOIRE D'APT SES HOPITAUX : L'HOPITAL SAINT-CASTOR

#### L'hôtel-Dieu ou Hôpital Saint-Castor

Son origine très ancienne est plutôt légendaire puisqu'il faut attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour voir paraître dans les actes conservés la mention d'hôpital Saint-Castor. Il est possible qu'une première institution remontant à la fin du V<sup>e</sup> siècle ait été fondée sous l'égide de l'évêque Castor et les plus anciens actes le désignent sous le nom de *Hospitale pauperum Christi*, ou simplement *Hospitale*.

Il devait bien exister un établissement de charité, la *Caritas*, en latin *Caritas*, qui ressemblait aux bureaux de bienfaisance, mais à partir de 1532 on n'en trouve plus trace, et on peut supposer qu'il a été rapproché de l'Hôtel-Dieu proprement dit.

Le premier emplacement de celui-ci nous est totalement inconnu. On sait seulement qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, le prévôt Guillaume Hortulano



La place du Postel à Apt

devenu peut-être évêque de Rodez, acquiert une maison située sur la place Saint-Castor et qu'il y transfère le lieu de soin des malades. C'est la place connue actuellement sous le nom de **Postel** ou Costel. La maison de Guillaume Hortulano a bien sûr été agrandie par l'acquisition de quelques maisons annexes, transformées et adaptées. Des donateurs comme les familles d'Al-

bertas, de Simiane, Prouvençal, du Canton ont donné des fonds.

L'établissement est, dès le départ, sous administration ecclésiastique (le Chapitre) mais il semble qu'il ait eu conjointement des recteurs civils au moins depuis le XIV<sup>e</sup>. Le Chapitre négligeant l'entretien du bâtiment, il appert à la communauté d'y faire faire des travaux en 1447. Il est possible que les chanoines aient porté désormais le titre honorifique de recteurs-nés, laissant le gouvernement aux délégués de la communauté. Donc, on désigne chaque année des recteurs de l'hôpital, en principe quatre, mais le nombre fluctue. Un trésorier est désigné aux enchères à partir de 1609. Le service médical est effectué par un médecin, gratuitement, et par deux chirurgiens aux appointements de 2 écus par an. Il y avait aussi un aumônier traité à 60 écus l'an et un hospitalier, sorte

d'économe, jusqu'en 1646. Et c'est seulement en 1646 qu'on rem-

place ce dernier par une gouvernante résidant dans la maison et traitée à 60 livres l'an. Des noms de familles notables figurent parmi les gouvernantes. Les Sinéty, les Rousset, les de Palle... Mais il manquait un corps de soignants ou de soignantes spécifiques. Ce fut le cas

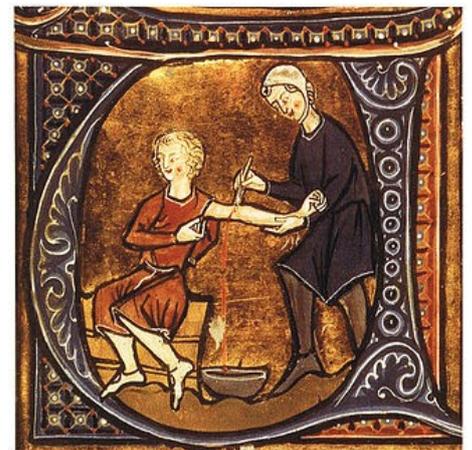
à partir de 1753, où Mgr de la Merlière parvient à affilier à l'Hôtel-Dieu les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul qui sont demeurées dans les lieux jusqu'en 1814.

Sur le plan sanitaire, l'emplacement n'était pas irréprochable. Rues encaissées, manque de lumière, insuffisance d'approvisionnement en eau, locaux trop peu spacieux. Aussi, les habitants demandent la translation de l'Hôtel Dieu en 1622 dans une localisation plus salubre et aérée. Les travaux tardent. En 1656, on se décide à échanger

l'emplacement de la maison de ville et de l'Hôtel Dieu. Donc le nouvel hôpital se situe dès lors à l'angle des rues Sainte-Catherine et des Pénitents blancs. Mais les locaux ne conviennent pas davantage. Les recteurs et les gouvernants ne disposaient que d'un



Détail d'une enluminure du *Canon medicinae* d'Avicenne (Bibliothèque municipale de Besançon - ms. 0457 - f. 051).



Saignée, enluminure du *Régime du corps* d'Aldebrandin de Sienne (fin du XIII<sup>e</sup> siècle).



Gravure représentant une sœur de la charité, ordre de Saint Vincent de Paul

unique puits pour suffire à tous les usages. Ils réclament une fontaine qui leur est accordée. Ils font dériver l'eau à partir de la fontaine de Saint-Martin jusqu'à la façade située en face du monastère Sainte-Catherine.

Divers legs effectués par Monseigneur de Villeneuve des Arcs lors de son décès en 1670 ne furent pas inutiles aux malades et aux pauvres. Monseigneur de Gaillard prit le relais. Cependant,

il comptait remettre aux héritiers de Mgr des Arcs la charge des réparations de l'hôpital. Trop lourdes. D'où un procès. Il en ressort que l'évêque fait partie des administrateurs, que la charge des réparations est partagée entre les divers donateurs et la ville etc.. Quatre recteurs administrent dans l'intérêt des ressortissants et plutôt bien. En 1670 et à la fin du siècle, la ville souffre d'une terrible famine. Le dévouement du personnel de l'hôpital fut sans aucune critique.



Le chirurgien barbier » par David Teniers le Jeune, vers 1670. The Chrysler Museum of Art, Norfolk, Virginie, États-Unis. © Wikimedia Commons, domaine public

La mendicité est telle qu'on crée un hospice de la Charité pour y pallier. Trois des recteurs de l'hôpital Saint-Castor font partie du conseil d'administration de ce nouvel hospice. On peut désormais consacrer l'hôpital au soin exclusif des malades.

Une révision complète du mode de fonctionnement est à l'étude au tout début du XVIII<sup>e</sup>. Mgr de Foresta instaure les prémices d'un contrôle régulier. Notamment la tenue régulière



la-saignee-estampe-bosse-abraham-btv1b8403217z-1 © gallica.bnf.fr, BnF

de registres d'entrée, de mutations et de sorties des malades et surtout des enfants trouvés tout particulièrement nombreux en ces temps de misère. À partir de 1719, le chapelain doit présenter les registres chaque mois pour contrôle.

À ce moment il y avait trois recteurs anciens et trois recteurs modernes pris dans la noblesse, la bourgeoisie et le Tiers état. Bien entendu, la tradition voulait que seuls les recteurs issus de la noblesse prennent la parole dans les réunions du conseil. Tant que l'esprit de conciliation régnait, tout allait bien. Seulement dès le début du siècle, le premier recteur de la noblesse, le Chevalier de Malte J-de Thomas seigneur de Milhau, indispose les autres par ses manières hautaines et son emportement ; il avait comme corolaire Charles de Saporta, autre noble. Les recteurs des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> états prennent prétexte d'une accusation de dilapidation de produits par la gouvernante, soutenue par les recteurs du 1<sup>er</sup> état pour s'opposer à Thomas et Saporta. La cour d'Aix renvoie à la décision de l'évêque la solution du problème et l'établissement d'un nouveau règlement plus juste. Mais le nouveau règlement reprenait la tradition, ce que les recteurs des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rang ne voulaient absolument pas. L'affaire transpire à l'extérieur. Et on se retrouve avec un soutien du chevalier de Thomas par la noblesse d'Apt. Tout cela fait beaucoup de bruit dans la population et ailleurs, et aurait pu se terminer dans des troubles importants si la peste n'était intervenue. Nous sommes en 1720. Monsieur de Brancas, lieutenant-général du Roi en Provence, très au fait de ces problèmes, sut ménager toutes les susceptibilités et régler la chose ; les recteurs du 1<sup>er</sup> rang sont en somme réprimandés mais les recteurs du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rang doivent payer une amende aux premiers. Cela entraîna la démission des recteurs des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rang pour une cinquantaine d'années environ.

Place à l'épidémie.

Michèle Brun

Biblio. sélective : Carbonnel, receveur des hospices, in Annales de la société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, 1865-1866, bib d'Archipal.

Gabriel Audisio, *Une ville au sortir du Moyen Age, Apt, 1460-1560*, classiques Garnier.2014.

R Bruni, *Apt ville d'Art et d'histoire*.